



PROCHAINE SESSION : septembre 2025 à juin 2026-27

Par l'apprentissage

12 à 24
mois

PROCHAINE SESSION : septembre 2025 à juin 2026

Stagiaire de la formation professionnelle continue

9 mois

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

Brevet professionnel Responsable d'entreprise agricole

BP REA VIGNE ET VIN

Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

Être capable de piloter une entreprise agricole et de conduire des productions viticoles

>>> EVALUATION/VALIDATION

Formation diplômante de niveau 4 relevant du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF)

Vivarais Formation et son équipe sont habilités par la DRAAF (MASAF) à conduire cette formation selon la modalité des Unités capitalisables

Certification : 7 blocs de compétences (UC) sont validés, les épreuves de certification (en situation professionnelle) se déroulent en interne tout au long de la formation.

Chaque UC acquise l'est à vie

>>> DÉBOUCHÉS

AGRICULTEUR
VITICULTEUR
SECOND D'ENTREPRISE AGRICOLE/
VITICOLE

>>> POURSUITE D'ÉTUDES

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION (CS)
BTS ACSE (ANALYSE CONDUITE STRATEGIE ENTREPRISE
AGRICOLE) OU VO (VITICULTURE-CŒNOLOGIE)
DIPLOME INSTALLATION OU SALARIAT AGRICOLE

Taux de réussite
(2024)



Insertion
Professionnelle
90%
(23-24)



Poursuite
d'étude
10%
(23-24)

A 6 mois

DANS LE MÊME DOMAINE

BTSA ACSE EN 1 OU BTSA ACS'AGRI EN 2 ANS*

BTSA TECHNICO-COMMERCIAL VINS BIÈRES ET SPRITUEUX EN 1 OU 2 ANS*

BTSA VITICULTURE CŒNOLOGIE EN 1 OU 2 ANS*

FORMATIONS COURTES AGRICOLES ET VITICOLES/CERTIPHYTO

*2 ans si titulaire du bac, 1 an si titulaire d'un bac + 2

VIVARAIS FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | TOURNON-SUR-RHÔNE (07)

www.vivarais-formation.com

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 38881118400026
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50

Référent pédagogique :

Julien SALLES >>> julien.salles@cneap.fr

Recrutement :

Christine CHABANAS >>> christine.chabanas@cneap.fr

Référente administrative :

Sandrine MONTAGNE >>> sandrine.montagne@cneap.fr



vivarais@cneap.fr



PORTES OUVERTES : 10 septembre

| 5 Unités capitalisables (UC) + 2 Unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (Ucare) | |
|---|---|
| UC1 | Se situer en tant que professionnel |
| C11 | Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant |
| C12 | Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation |
| UC2 | Piloter le système de production |
| C21 | Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements |
| C22 | Gérer le travail |
| UC3 | Viticulture : conduire le processus de production dans l'agroécosystème |
| C31 | Choix de conduite : combiner les différentes activités liées aux productions |
| C32 | Pratique : mettre en œuvre les différentes opérations liées à la conduite des productions |
| UC4 | Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise |
| C41 | Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers |
| C42 | Réaliser des choix pour l'entreprise en matière de situation fiscale et juridique |
| UC5 | Valoriser les produits ou services de l'entreprise |
| C51 | Commercialiser un produit/un service |
| C52 | Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif |
| UC6 UC7 | S'adapter à des enjeux professionnels spécifiques (2 modules au choix) |
| | Réaliser les opérations de l'atelier : arboricole / viticole/ petits fruits/maraichage / poules pondeuses et ou volailles de chair/ fourrages |
| | Mettre en œuvre : l'activité hébergement/ prestation d'Eco pâturage |
| | Promouvoir son entreprise |
| | Transformer la production viticole et ou Réaliser les travaux d'élevage des vins Restaurer des murets en pierre sèches |

| | Apprentissage | Formation Professionnelle Continue (FPC) |
|---|--|--|
| Public Visé | Porteurs de projet → Installation → Salariat Durable | |
| Statut | Salarié | Stagiaire de la formation continue |
| Prérequis / modalités d'accès | Maîtrise de la langue française : écrire, lire et s'exprimer. Pas de contre-indications avec les attendus de la formation | |
| | Être titulaire d'un CAPa ou un titre du même niveau ou supérieur et justifier d'une année d'activité professionnelle à la date d'évaluation de la dernière UC. <u>Ou</u> justifier d'une année d'activité professionnelle (plein temps) en lien avec le diplôme visé. <u>Ou</u> l'équivalent de 3 années d'activité professionnelle. | être âgé de 18 ans et plus |
| Modalité de Formation (cf : CGV) Effectif minimum : 10 | Individualisation de la formation (durée et parcours) Pédagogie interactive en présentiel et/ou en FOAD : Formation ouverte et à distance | |
| | Contrat d'apprentissage en exploitation agricole, groupe-ment d'employeurs agricoles etc. 60% à 75% du parcours en entreprise | Stage 280 heures |
| | 945 heures en centre (parcours complet) de septembre 2025 à juin 2026 ou 2027 | |
| Conditions Financières ⇒ Pédagogie ⇒ Frais Périphériques | 15, 90€ de l'heure CPF, OPCO Reste à charge 0€ pour les apprentis 95€/an | 15, 02€ de l'heure financement : Région, Transition Pro Reste à charge variable Reste à charge variable |
| Modalités démarches | Réunion d'information → dossier de candidature (DC) | Accusé de réception DC → Positionnement → Décision + suite à donner sous 15j Entretien et construction du parcours |